

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
lundi 1 juillet 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-7-6-8

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES C732

Résumé : Le présent rapport est relatif à la demande présentée par l'association Alsace Nature dans le cadre du partenariat engagé depuis 2018 pour l'accompagnement du programme « post-Fessenheim » et concerne le politique de soutien à la vie associative.

Il vous est proposé d'accorder une aide de 8 000 € au titre de l'année 2019.

Les premières demandes associatives ont été traitées lors des 6^{ème} Commissions des mois de janvier et mars 2019. Le présent rapport concerne la demande d'Alsace Nature, présentée plus tardivement dans le cadre de la politique de soutien à la vie associative.

L'association Alsace Nature est soutenue de façon traditionnelle au titre du programme régional d'éducation à l'environnement et au développement durable. Pour l'année 2019, notre aide au fonctionnement s'élève à 3 725 € pour l'organisation des « sorties nature » destinées au grand public.

Par ailleurs, un partenariat a été engagé à partir de 2018 au titre du soutien à la vie associative pour l'accompagnement du programme « post-Fessenheim » et fait l'objet d'une nouvelle demande pour 2019. La subvention sollicitée doit couvrir la participation aux rencontres-échanges du dispositif « Post-Fessenheim », l'élaboration de propositions relatives à la limitation des impacts environnementaux du nouveau projet de territoire et les interventions thématiques d'experts à la demande du Département.

Pour ces actions, la subvention demandée s'élève à 15 000 €. Il est proposé d'accorder une aide de 8 000 € au titre de l'exercice 2019, soit la reconduction de l'aide de l'année précédente, telle que figurant dans l'annexe jointe au rapport et à la délibération.

Cette proposition d'attribution de subvention de fonctionnement a été préparée conformément aux crédits prévus dans le cadre du budget primitif 2019. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 10 mai 2019.

La subvention fera l'objet d'un versement unique, les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme C732 au chapitre 65, Fonction 738, nature 6574. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT